

Immunoglobuline anti-hépatite B

La vaccination a sauvé plus de vies que n'importe quelle autre intervention médicale. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies graves.

Qu'est-ce que l'immunoglobuline anti-hépatite B?

L'immunoglobuline anti-hépatite B ou contre l'hépatite B comprend une grande quantité d'anticorps contre le virus de l'hépatite B extraits de dons de sang humain. Les anticorps sont des protéines fabriquées par le système immunitaire pour combattre les virus et les bactéries.

L'immunoglobuline anti-hépatite B offre une protection immédiate et à court terme contre l'infection par le virus de l'hépatite B. Elle peut prévenir la maladie ou en réduire la gravité et est plus efficace si elle est administrée :

- dans les 48 heures suivant l'exposition au virus de l'hépatite B;
- dans les 14 jours qui suivent des relations sexuelles avec une personne infectée.

L'immunoglobuline anti-hépatite B est-elle un produit sûr?

Oui, l'immunoglobuline anti-hépatite B est un produit sanguin humain des plus sûrs. Les donneurs font l'objet d'un dépistage et des analyses sont faites sur chaque don de sang et don de plasma. Depuis que la Société canadienne du sang a commencé à réaliser ces analyses et ce dépistage en 1998, aucune maladie transmissible par le sang, comme le VIH ou l'hépatite C, n'a été signalée chez les personnes recevant de l'immunoglobuline.

Qui devrait recevoir de l'immunoglobuline anti-hépatite B?

Si vous ou votre enfant avez potentiellement été exposé au virus de l'hépatite B, et que vous n'avez pas préalablement reçu le vaccin contre l'hépatite B, il pourrait vous être conseillé de recevoir de l'immunoglobuline contre l'hépatite B, plus précisément pour les personnes suivantes :

- Les personnes ayant eu un contact sexuel sans protection avec une personne atteinte par le virus de l'hépatite B.
- Les victimes d'agressions sexuelles.
- Les bébés dont la mère est atteinte du virus de l'hépatite B.
- Les bébés dont la mère est considérée comme une personne à risque élevé pour cette infection, comme les toxicomanes qui s'injectent de la drogue ou les travailleuses du sexe.
- Les personnes qui ont été exposées au sang ou autres liquides organiques d'une personne infectée par le virus de l'hépatite B ou soupçonnée de l'être.

Il est possible d'être exposé à du sang ou autres liquides organiques :

- en se piquant avec l'aiguille d'une seringue infectée.
- après avoir reçu des éclaboussures de sang infecté dans la bouche, le nez ou les yeux.
- après avoir mordu ou été mordu par une personne atteinte d'hépatite B.
- en entrant en contact avec des articles de toilette comme une brosse à dents, du fil dentaire ou un rasoir.
- en utilisant du matériel servant au perçage, au tatouage, à l'acupuncture, ou des aiguilles servant à injecter de la drogue ou d'autres substances (p. ex. des stéroïdes).

Une dose de vaccin contre l'hépatite B pourrait vous être administrée en même temps que l'immunoglobuline anti-hépatite B. Des doses supplémentaires de vaccin peuvent être administrées plus tard afin d'assurer une protection complète et à long terme contre l'infection. Pour obtenir des renseignements à ce sujet, communiquez avec votre médecin, infirmière praticienne ou infirmière de la santé publique.

Qui ne devrait pas recevoir l'immunoglobuline anti-hépatite B?

- Toute personne ayant eu une réaction constituant un danger de mort à la suite de l'injection d'une dose antérieure d'un produit d'immunoglobuline ou ayant eu une réaction à un de ses composants.
- Les personnes montrant une carence en IgA, car des anticorps anti-IgA pourraient se former et provoquer une réaction anaphylactique. La consultation d'un médecin est requise.
- **Remarque : L'immunoglobuline peut interférer avec certains vaccins.** Consultez une infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou un médecin si vous avez reçu un vaccin contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la varicelle ou tout autre vaccin vivant au cours des 14 derniers jours, ou si vous avez l'intention de recevoir ces vaccins.

Quelles sont les réactions les plus courantes?

- Douleur, enflure, sensibilité et urticaire temporaires au point d'injection.
- Maux de tête.
- Fièvre et diarrhée chez les nourrissons.
- Des caillots de sang peuvent se former après une injection d'immunoglobuline anti-hépatite B, bien que cela soit rare.

- Ne traiter la fièvre qu'après 6 à 8 heures suivant la vaccination si vous ou votre enfant ne vous sentez pas bien ou avez du mal à dormir.

Utilisez de l'acétaminophène (tous âges ; Tylenol®, Tempra®) ou de l'ibuprofène (6 mois et plus; Advil®, Motrin®) pour traiter la fièvre et la douleur. **Ne donnez jamais d'AAS (Aspirine®) à des enfants de moins de 18 ans en raison de le risque sérieux de maladie de Reye syndrome.**

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une injection d'immunoglobuline anti-hépatite B à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de personnes à qui l'on a administré l'immunoglobuline anti-hépatite B. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, faites immédiatement appel à de l'aide médicale ou composez le 911.**

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, infirmière praticienne, médecin ou composez le 811.

Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant à un vaccin.
- vous ou votre enfant avez dû aller chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Que contient l'immunoglobuline anti-hépatite B?

HepaGam B^{MD} contient les ingrédients suivants : protéines plasmatiques (humaines), maltose et polysorbate 80. Il peut également contenir des traces de phosphate tri-n-butylétain et de Triton X-100. Ne contient aucun agent de conservation.

HyperHEP B^{MD} contient les ingrédients suivants : globuline (humaine) hyperimmune antihépatique B et de la glycine. Ne contient aucun agent de conservation. Les seringues préremplies sont équipées d'un protège-aiguille et un bouchon en caoutchouc.

Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement au traitement avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque produit, ainsi que les risques de ne pas être traité, peuvent légalement consentir ou refuser le traitement en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, à un fournisseur de soins de santé.

Les feuillets d'information sur les vaccinations offertes par la province se trouvent à l'adresse suivante : www.saskatchewan.ca/bonjour/.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre bureau de santé publique local, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.

Références : [Guide canadien d'immunisation.](#)

Monographie des produits (HepaGam B^{MD} 2022; HyperHEP B^{MD} 2021).